

M I N I S T È R E D E L A C U L T U R E



Marché public de travaux

**Travaux d’installation de stores, dispositifs de protection des baies vitrées du site parisien des Archives nationales**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

*Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :*

Monsieur le Directeur des Archives nationales

*Personne publique et pouvoir adjudicateur :* Service à compétence nationale Archives nationales 59, rue GUYNEMER

900001

93383 PIERREFITTE-SUR-SEINE CEDEX

**SOMMAIRE**

Table des matières

[1 DISPOSITIONS GENERALES 4](#_Toc193115045)

[**1.1** OBJET DU PRÉSENT MARCHE 4](#_Toc193115046)

[**1.2** NATURE DU MARCHE 4](#_Toc193115047)

[**1.3** DURÉE D’EXÉCUTION DU MARCHE 4](#_Toc193115048)

[**1.4** CADRE D’EXÉCUTION 4](#_Toc193115049)

[**1.5** ACCESSIBILITÉ 5](#_Toc193115050)

[**1.6** CONNAISSANCE DES LIEUX 5](#_Toc193115051)

[2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 6](#_Toc193115052)

[**2.1** GENERALITES 6](#_Toc193115053)

[**2.2** FONCTIONS DES STORES 6](#_Toc193115054)

[**2.3** PROPRIÉTÉS DES STORES 7](#_Toc193115055)

[Store à enroulement de protection solaire 7](#_Toc193115056)

[Store à enroulement semi-occultant 7](#_Toc193115057)

[Store à enroulement occultant 8](#_Toc193115058)

[Store vénitien 9](#_Toc193115059)

[Store plissé pour châssis de toit 9](#_Toc193115060)

[Film adhésif 10](#_Toc193115061)

[**2.4** TYPOLOGIE DES VITRAGES ET LOCALISATION 11](#_Toc193115062)

[**2.5** CONSISTANCE DES TRAVAUX 12](#_Toc193115063)

[3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES 15](#_Toc193115064)

[**3.1** NORMES DE REFERENCE OU EQUIVALENT 15](#_Toc193115065)

[**3.2** OBLIGATION DE RESULTAT 16](#_Toc193115066)

[**3.3** CHOIX DES MATÉRIAUX 17](#_Toc193115067)

[**3.4** CONDUITE DES PRESTATIONS 17](#_Toc193115068)

[**3.5** MODE D’EXECUTION DES PRESTATIONS 18](#_Toc193115069)

[**3.6** REGLES DE POSE ET FIXATION 18](#_Toc193115070)

[**3.7** REGLES DE L’ART 19](#_Toc193115071)

[**3.8** HABILLAGES 19](#_Toc193115072)

[**3.9** ECHANTILLONS 19](#_Toc193115073)

[**3.10** VARIANTES 20](#_Toc193115074)

[**3.11** GARANTIE 20](#_Toc193115075)

[4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE 20](#_Toc193115076)

[**4.1** SOUS-TRAITANCE 20](#_Toc193115077)

[**4.2** ESSAIS 20](#_Toc193115078)

[**4.3** SUJETIONS POUR MANUTENTION 21](#_Toc193115079)

[**4.4** MISE A DISPOSITION 21](#_Toc193115080)

[**4.5** ASSURANCES 21](#_Toc193115081)

[**4.6** GESTION DES DECHETS 21](#_Toc193115082)

[4.7 HYGIENE ET SECURITE-PERMIS FEUX 21](#_Toc193115083)

[5 RECEPTION DES OUVRAGES 22](#_Toc193115084)

[6 REMISE DES DOCUMENTS 23](#_Toc193115085)

[7 LOCAUX MIS A DISPOSITION 23](#_Toc193115086)

[8 ÉCHAFAUDAGES, NACELLES 24](#_Toc193115087)

Le dossier comprend en annexe :

✔ Plan d’ensemble du site

# DISPOSITIONS GENERALES

La présente consultation est lancée en application de l’article R.2123-1 du code de la commande publique régissant la procédure adaptée ouverte.

### OBJET DU PRÉSENT MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières fixe les conditions d’exécution des travaux d’installation de stores intérieurs avec ou sans coffre, à enroulement ou vénitien, à manœuvre manuelle ou électrique, de réparation ou en révision complète de stores en conservation, comprenant également les travaux de dépose de stores intérieurs et extérieurs dégradés, sur le site des Archives nationales de Paris.

Le marché est conclu entre la personne publique dénommée « maître d’ouvrage » dans le présent CCTP et le titulaire du marché désigné

### NATURE DU MARCHE

Le marché est à bons de commande qui sont passés sur la base des prix établis dans le bordereau de prix unitaires.

### DURÉE D’EXÉCUTION DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Le marché est renouvelable trois fois par reconduction tacite. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

### CADRE D’EXÉCUTION

Les Archives nationales servent de dépôt d’archives aux services centraux de l’État depuis le Moyen Âge, ainsi que le minutier central des notaires de Paris et de nombreux fonds d’origine privée.

A l’exception de l’Hôtel de Soubise et de la porte de l’ancien hôtel de Clisson classés monuments historiques, sont inscrits au titre des monuments historiques l’hôtel de Rohan (façades, intérieurs), le Groupe sculpté des chevaux du Soleil, les Hôtels particuliers de Breteuil (façades, toitures), d'Assy (façades, toitures, escalier, salon Oppenord, chambre), les Grands dépôts (façades, toitures, 1er étage), les sols des cours et jardins existants.

Les travaux sont destinés à limiter les apports de chaleur ou de participer à la régulation de la lumière et de la température dans les bâtiments, tout en assurant une luminosité adéquate dans les bureaux, les salles d’exposition et dépôts d’archives, sans masquer la vue sur les cours extérieures.

Les espaces seront occupés pendant les travaux. Le titulaire prendra toutes les précautions, afin de réaliser un chantier à faibles nuisances (sonore, poussière).

### ACCESSIBILITÉ

Le site est accessible aux entreprises de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi pour les bureaux et locaux hors ERP, par le 60 rue des Francs Bourgeois.

Ouverture au public

La salle de lecture Caran (ERP, 2eme catégorie) est ouverte au public, 6 jours sur 7 du lundi au samedi de 09h00 à 17h00.

L'hôtel de Soubise – musée des Archives nationales (ERP, 3eme catégorie) est ouvert au public de 10h00 à 17h30 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi et de 14h00 à 17h30 les samedi et dimanche.

L'hôtel de Rohan (ERP, 4eme catégorie) est ouvert au public sur rendez-vous.

Fermeture au public

Caran : Fermeture le dimanche et les jours fériés ; fermetures annuelles les deux premières semaines d’août et la dernière semaine de décembre.

Musée Soubise : Fermeture le mardi et les jours fériés

### CONNAISSANCE DES LIEUX

Le titulaire est réputé avoir avant la remise de son offre :

* Procédé à une visite détaillée des différentes salles d’exposition, des dépôts d’archives et bureaux du site.
* Apprécié exactement toutes les conditions d’exécution des prestations et s’être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature et de leur importance.
* Pris connaissance de l’état des menuiseries existantes dans leur ensemble
* Pris connaissance de la nature et emplacement des supports
* Pris connaissance de l’exposition des façades et conditions climatiques des différentes salles du site (bureaux, exposition et archivage)
* Pris connaissance de la nature des différents systèmes d’occultation existants à remplacer.
* Pris les relevés nécessaires pour réaliser l’étude de cette prestation
* Contrôlé toutes les indications des documents du dossier de consultation, s’être assuré qu’elles sont exactes, suffisantes et concordantes
* pris parfaite connaissance de toutes les sujétions relatives aux lieux, aux accès, aux abords et à l’exécution des prestations en général.
* s’être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du maître d’ouvrage.

La responsabilité du titulaire vis-à-vis du maître d’ouvrage reste entière, conformément aux engagements qu’il a souscrit.

Sa proposition est donc réputée tenir compte de la nature et de l’état des ouvrages existants à protéger, de la disposition des lieux, des difficultés de livraison et d’exécution.

En aucun cas, le titulaire ne peut prétendre à une plus-value pour des travaux prévisibles lors de la remise de l’offre.

L’entrepreneur devra faire part, par écrit, de ses observations éventuelles avant la remise de son offre, dans le cadre de la procédure de consultation qui comporte une visite obligatoire du site et une phase où il est possible de poser des questions avant de remettre une offre (cf règlement de la consultation).

Il sera considéré que l’entreprise fait sienne les quantités, pièces écrites, graphiques et prestations contenues dans les documents du dossier de consultation.

# CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### GENERALITES

La présente consultation a pour objet la désignation d’un prestataire pour les travaux d’installation de stores intérieurs à enroulement vertical, avec ou sans coffre, de stores vénitiens, la réparation de stores en conservation, la dépose de stores intérieurs et extérieurs dégradés. Les appareils seront à manœuvre latérale par chaînette, manivelle, ou électrique (motorisation avec télécommande).

La position de la chaînette ou de la manivelle sera laissée à l’appréciation du maître d’ouvrage puisque la position de la manœuvre dépend du type d’ouverture et peut être définie à la commande, sans incidence financière sur la prestation.

Le terme « store » sera employé pour désigner les systèmes d’occultation des baies à rouleau ou vénitien.

### FONCTIONS DES STORES

La luminosité des locaux de travail et de stockage d’archives sur le site des Archives nationales, qu’elle soit naturelle ou artificielle doit répondre à une réglementation respectueuse des normes selon le code du travail (obligations des chefs d’établissement en matière d’éclairage des lieux de travail R.4223-1 à R.4223-12) et des prescriptions en

matière de conservation des documents graphiques et photographiques lors des expositions (Z 40-010 AFNOR).

Les stores auront pour fonction de contrôler la luminosité par élimination de la pénétration des rayons ultras violets (UV), de limiter les apports de chaleur par rayons infra rouges (IR) ou de participer au maintien de la chaleur des bâtiments.

### PROPRIÉTÉS DES STORES

Les stores devront avoir les propriétés suivantes :

## Store à enroulement de protection solaire

Fourniture et pose de stores de protection solaire, type SUNSCREEN de Mermet, SOLTIS de Ferrari, ou équivalent : panneaux de textiles lisses.

Propriétés :

Blocage des UV ou facteur de transmission de rayonnement ultraviolet : filtrage et élimination des rayons ultra-violets (UV) ≥ à 95 %

Coefficient d’ouverture : contrôle du niveau lumineux, réduction du taux d’émission des rayons infra rouge (IR) compris entre 1 et 7 %

Réflexion lumineuse : bonne réflexion de l’énergie solaire

Absorption solaire : tissu avec grande capacité d’absorption de l’énergie solaire Performance thermique : réduction des écarts de température, isolation thermique Résistance mécanique : les stores seront résistants à la rupture, à la déchirure Stabilité dimensionnelle : ne se déforme pas

Comportement au feu : tissu classé M1 non inflammable, ou équivalent Solidité des coloris à la lumière : Maintien des couleurs sur le temps Choix des coloris : large choix de teinte dans la gamme proposée

Les stores devront contribuer à l’amélioration du confort thermique et visuel des locaux, ainsi que la conservation préventive des ouvrages sensibles, sans masquer la vue sur les cours intérieures.

## Store à enroulement semi-occultant

Fourniture et pose de store, type SOLTIS de Serge Ferrari, Optima de Franciaflex ou équivalent : panneaux lisses en tissu semi occultant.

Propriétés :

Blocage des UV : élimination des UV>60 %

Coefficient d’ouverture : >5%<20 %, apport lumière naturelle Réflexion lumineuse : bonne réflexion de l’énergie lumineuse Absorption solaire >20 %

Performance thermique : limitation de la propagation de la chaleur

Résistance mécanique : les stores seront résistants à la rupture, déchirure et pliure Stabilité dimensionnelle : ne se déforme pas sur le temps

Comportement au feu : tissu classé non feu M1, ou équivalent Solidité des coloris à la lumière : Maintien des couleurs sur le temps

Choix des coloris : plusieurs teintes au choix dans la gamme proposée

Les stores doivent constituer un bon élément de contrôle de l’opacité des pièces, du contact visuel avec l’extérieur et de l’éblouissement.

## Store à enroulement occultant

Fourniture et pose de stores à occultation totale, type Blockout de Mermet, Soltis de Serge Ferrari ou équivalent : panneaux de tissus lisses.

Propriétés

Blocage des UV et IR : aucune transmission des UV et IR Coefficient d’ouverture : obscurcissant

Réflexion lumineuse : réflexion de l’énergie solaire Absorption solaire : absorption de l’énergie incidente

Performance thermique : réfléchis la chaleur, limitation de l’effet du rayonnement vers l’intérieur

Résistance mécanique : les stores seront résistants à la rupture, déchirure et pliure Comportement au feu: tissu classé au feu M1 ou équivalent

Solidité des coloris à la lumière : Maintien des couleurs sur le temps

Choix des coloris : teinte au choix dans la gamme proposée

Les stores serviront d’isolation thermique en limitant la propagation de la chaleur rayonnante par absorption du rayonnement solaire et contribueront à la conservation des œuvres sensibles.

## Store vénitien

Fourniture et pose de stores vénitiens, de type Franciaflex ou équivalent : Boîtier supérieur profilé aluminium en U, à pans coupés, en acier section 25 × 25, épaisseur 0,5 mm, laqué au four, teinte assortie aux lames. Lames 550 en alliage aluminium, épaisseur 0,21 mm, traité. Barre de charge extra plat largeur 20 mm, ep 9mm, assortie teinte lames. Cordon échelle en fils de polyester, traités anti UV, avec pièces de finition assorties teintes des lames***.***

Manœuvre par treuil et manivelle avec système de levage par cordon ou manœuvre électrique en 24V, levage par cordon avec inverseur et transformateur.

Système de frein de blocage des lames à différents niveaux Fin de course pour manœuvre par treuil

Fin de course haute et basse pour manœuvre électrique Propriétés

Blocage des UV et IR : protection optimale contre les rayons UV et IR (occultation totale ou partielle)

Performance thermique : élément d’isolation thermique limitant efficacement la propagation de la chaleur rayonnante par réflexion des rayons solaires

Résistance mécanique : robuste, résistant à la corrosion et à la perte de couleur Comportement au Feu : non feu M1 ou équivalent

Choix des coloris : identique à l’existant pour les remplacements, choix de teinte dans la gamme proposée pour les créations.

Le store permet de moduler la lumière à volonté.

## Store plissé pour châssis de toit

Fourniture et pose de stores plissés pour châssis de toit de type Vélum de Bandalux ou équivalent : toile plissée.

Manœuvre manuelle, manuelle avec une perche télescopique réglable ou automatisée avec une télécommande.

Propriétés :

Coefficient d’ouverture : occultant (ne laisse pas entrer la lumière) ou tamisant (laisse entrer la lumière et filtre le soleil)

Réflexion lumineuse : réflexion de l’énergie solaire grâce à une face réfléchissante qui atténue la chaleur et la luminosité.

Résistance mécanique : robuste, résistant à la rupture, déchirure et pliure.

Stabilité dimensionnelle : ne se déforme pas sur le temps

Solidité des coloris à la lumière : Maintien des couleurs sur le temps.

Choix des coloris : identique à l’existant pour les remplacements, choix de teinte dans la gamme proposée pour les créations.

Comportement au feu : tissu classé au feu M1 ou équivalent

## Film adhésif

Le film adhésif aura pour fonction de protéger des rayons du soleil, tout en préservant l’intimité de manière efficace. Le film est posé à l’intérieur des locaux.

Film adhésif, transparent filtrage vue :

* Amélioration du confort thermique et visuel

Comportement au feu : M1

Film adhésif transparent solaire :

* Blocage des UV et IR
* Réflexion lumineuse: bonne réflexion de l’énergie solaire
* Performance thermique: réduction des écarts de température
* Comportement au feu : M1

**Pour l’ensemble des stores, le candidat présentera dans son offre des fiches sur les produits utilisés (à faible émission de composants organiques volatiles, composants ne contenant aucune substance chimique dangereuse pour la santé et la sécurité des utilisateurs…**

### TYPOLOGIE DES VITRAGES ET LOCALISATION

* + 1. Typologie des vitrages

Le facteur solaire total définit les performances solaires d’un vitrage associé à une toile ou tissu (NF EN 14501 ou équivalent).

Le présent CCTP ne prend pas en compte les performances solaires des différents vitrages installés sur les ouvertures des Archives nationales.

Les performances thermiques attendues seront uniquement celles des stores à fournir.

**A travers leur cadre de réponse, les candidats transmettront les fiches techniques des produits permettant d’apprécier leurs performances thermiques (en matière d’exposition à la lumière d’ouvrages sensibles), et leurs performances acoustiques.**

* + 1. Localisation des baies ou ouvertures

Le choix du dispositif d’occultation tiendra compte de la fonction du bâtiment, de la forme et de l’orientation des ouvertures. Le store sera fourni et posé pour des baies fixes ou ouvrantes, donnant sur cour, jardin ou rue.

Sur les Hôtels particuliers, Musées, bureaux et dépôts d’archives :

* + - * Hôtel de Soubise

Ouvertures XXL, avec impostes cintrées

* + - * Dépôts Napoléon,

Ouvertures XXL, avec impostes cintrées

* + - * Clisson,

Ouvertures avec imposte régulière

* + - * Louis Philippe

Ouvertures XXL, avec impostes cintrées Hublot avec ouvrant carré

* + - * Hôtel d’ASSY

Côté rue : Ouvertures XXL, 2 vantaux

Assy jardin : Ouvertures avec impostes cintrées, ouvertures simples, portes fenêtres

Cour Assy : Ouvertures XXL simples Accueil : ouvertures 2 vantaux simples

* + - * Hôtel BRETEUIL

Côté rue : Ouvertures XXL simples, 2 vantaux Cour Breteuil : Ouvertures XXL simples, 2 vantaux

* + - * Rohan

Rohan jardin : Ouvertures XXL simples, 2 vantaux Cour Rohan : Ouvertures XXL simples, 2 vantaux

* + - * CARAN

Côté jardin Rohan : Baie vitrée XXL Quatre Fils : Petite baie vitrée

### CONSISTANCE DES TRAVAUX

La présente consultation, concerne la fourniture et pose de stores intérieurs (à rouleau ou vénitien), les réglages, la fourniture de tous les accessoires et sujétions de mise en œuvre et d’exécution, la réparation de stores en conservation et la dépose de stores intérieurs et extérieurs dégradés.

Le store sera fabriqué sur mesure pour s’adapter parfaitement à tous types et toutes dimensions d’ouvertures et de baies, avec plusieurs possibilités de commande, y compris toutes suggestions d’adaptation, de montage et de démontage.

\*\* Les travaux consistent en la fourniture et la pose de stores à rouleau de protection solaire, stores semi occultant ou occultant :

En sus des prestations susmentionnées, le titulaire doit plus précisément :

* La fourniture des nuanciers et échantillons nécessaires au choix de la maîtrise d’ouvrage, en temps utiles
* Les études d’assemblage des matériaux
* La dépose sans conservation des stores extérieurs et intérieurs et pièces de métallerie dégradés et enlèvement
* Le rebouchage des anciennes fixations, si non ré-utilisées
* la fourniture, le transport et le stockage de stores et accessoires de pose
* La réalisation de platines soudées à façon
* La réalisation de supports soudés à façon
* Le scellement dans la pierre des supports
* La fourniture et pose de store rouleau avec coffre autoportant, manœuvre par treuil et manivelle sous coffre, barre de charge
* La fourniture et pose de store rouleau sans coffre, manœuvre par treuil et manivelle, barre de charge
* La fourniture et pose de store rouleau avec coffre autoportant, manœuvre par chaînette métallique, barre de charge
* La fourniture et pose de store rouleau sans coffre, manœuvre par chaînette métallique, barre de charge
* Fourniture et pose de tube d’enroulement
* Fourniture et pose de barre de charge, tube rond acier, diamètre 18mm.
* Le ré entoilage de store
* La fourniture et pose de chaînette métallique de manœuvre, de longueur à définir et arrêt de chaînette
* La fourniture et pose d’un ensemble manivelle complet (tube, poignée, crochet et anneau, cardan, bloqueur de manivelle…)
* La fourniture et pose d’un axe complet avec manœuvre par treuil et manivelle
* La fourniture et pose d’accessoires de guidage (câble acier, serre-câble, embout tube, embout barre de charge, équerre de guidage, cordon)
* La fourniture et pose de tube d’enroulement pour moteur filaire 24V et transformateur.
* La fourniture et pose de moteur filaire 230/24V
* Commande générale ou individuelle de store
* La fourniture et mise en œuvre de pièces de finition (cache, clips toile)
* La pose de l’ensemble sur la pierre existante avec échafaudage si nécessaire, toutes sujétions comprises
* Les essais et réglages

Les stores de grande taille seront réalisés avec le moins de raccord possible. Le prestataire devra proposer un large choix de coloris dans chaque gamme de tissu à mettre en œuvre.

\*\* Les travaux consistent également en la fourniture et la pose de stores vénitiens. En sus des prestations susmentionnées, le titulaire doit plus précisément :

* La dépose du store vénitien existant dégradé, y compris évacuation.
* La fourniture et pose de stores vénitiens : manœuvre par treuil et orientation par manivelle, caisson, lame aluminium et barre de charge assortie – Supports
* La fourniture et pose d’appliques et de consoles intermédiaires pour pose en

tableau ou plafond de store vénitien

* La fourniture et pose d’accessoires de guidage perlon, manœuvre par treuil, orientation manivelle (câble, équerre, serre-câble)
* La fourniture de store vénitien avec moteur électrique filaire 230/24V, caisson, lame aluminium et barre de charge assortie – Supports
* La fourniture et pose de bouton filaire de commande avec électronique intégré
* La fourniture et pose de boîte à clé de commande
* L’assemblage, la pose de l’ensemble en niche au plafond, en face sur la pierre ou sur les ouvrants, toutes sujétions de pose
* Le raccordement électrique sur câbles laissés en attente par électricien dans boîte de dérivation
* La fourniture de composants de réparation à l’identique de stores vénitiens à manœuvre manuelle ou motorisés.
* Le contrôle en fin de chantier de la manœuvre des stores, la tenue des pièces de quincaillerie, la disposition des stores et le réglage.
* Le titulaire doit toutes les quincailleries nécessaires à la parfaite tenue des ouvrages.
* La quincaillerie sera de première qualité et compatible avec le reste du matériel.
* Les essais et réglages.

Le titulaire du marché doit avoir une parfaite connaissance des lieux et des difficultés d’accès avant de remettre son offre et devra avoir visité les lieux pour appréhender toutes les difficultés de mise en œuvre et de protection du chantier pendant la durée des interventions.

# DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les matériaux composants les stores, accessoires de manœuvre et de fixation à utiliser, devront être neufs et conformes aux normes indiquées ci-après ou équivalent, à la date de remise des offres.

Les entreprises devront impérativement préciser dans leur offre, faute de conformité, les marques et références précises sur la base desquelles elles ont établi leur proposition et joindre la documentation permettant d’apprécier l’équivalence avec les produits décrits dans le présent document.

Les produits mis en œuvre devront respecter les performances minimales des articles mentionnés dans le présent CCTP. En aucun cas il ne pourra être accepté un produit de qualité inférieure à celle demandée au présent document.

Leur composition ne pourra être modifiée que dans les limites prescrites par le fabricant.

### NORMES DE REFERENCE OU EQUIVALENT

Les normes de référence ou équivalent applicables au présent marché de fourniture et pose de store à enroulement intérieur et vénitien sont :

Stores à rouleau et vénitien

NF EN 13120+A1 : exigences de performance y compris la sécurité d’utilisation, (phénomènes dangereux significatifs, relatifs à la fabrication, au transport à l’installation et à la maintenance).

NF EN 14501 : spécifie les paramètres de classification des stores selon les propriétés suivantes : confort thermique, facteur solaire (transmission de l’énergie solaire), le confort visuel, le contrôle de l’opacité, le contrôle de l’éblouissement…

NF EN 14500 : méthode d’essai et de calcul permettant la détermination des caractéristiques de réflexion et de transmission à utiliser, pour déterminer les classes de performance de confort thermique et lumineux, performance d’opacité, telles que spécifiées dans l’EN 14501.

NF EN 14201 : essai à réaliser pour déterminer l’endurance mécanique des composants de store, après un nombre défini de cycles de déploiement et repliement.

NF EN 13527 : méthode d’essai : essai à réaliser pour déterminer la valeur de l’effort de manœuvre des stores intérieurs.

NF EN 12045 : store intérieur motorisé : sécurité d’utilisation, méthode de mesure de l’effort de poussée développé par les stores motorisés (commandes par contact à pression maintenue, automatique ou semi-automatique).

Échafaudages :

NF EN 1004 : échafaudages roulants d’une hauteur comprise entre à 2,50 m et 12 m en intérieur; exigences de sécurité, de performance et information sur l’assemblage.

Documents associés, labels et autres

AFNOR CG 46/CN 10Z40L ou équivalent : Prescriptions de conservation des documents graphiques et photographiques dans le cadre d’une exposition, qui préconise de limiter l’exposition des documents à un éclairement maximum de 50 lux, 8 heures par jour pendant 3 mois. Le document ainsi exposé ne pourra l’être de nouveau que trois ans plus tard.

Certification GREENGUARD ou équivalent : Installation ne contribuant pas à la pollution de l’air intérieur par émission de composés organiques volatiles (COV). Identification des matériaux et produits intérieurs émettant le moins de composants organiques volatils et de particules. Tous les produits certifiés sont testés et évalués selon des standards conçus en partenariat avec ASTM, US EPA, ISO et des organisations européennes.

### OBLIGATION DE RESULTAT

Dans le cas d’omission ou de manque de concordance sur la description des composants énumérés, le titulaire du marché est tenu à une obligation de résultat quant à la parfaite manœuvre de déploiement et repliement des stores et une contribution réelle au confort

visuel, thermique, acoustique et la conservation préventive d’ouvrages sensibles, sans pour autant entraîner une quelconque plus-value ou limitation de prestation.

### CHOIX DES MATÉRIAUX

Le choix de la qualité du tissu et du coloris sera laissé à l’appréciation du maître d’ouvrage.

Les tissus seront en parfaite harmonie avec le décor existant.

Tous les matériaux utilisés par le titulaire devront être rigoureusement compatibles entre eux et avec l’existant.

Les matériaux seront garantis contre les agressions des agents physiques de surface et de corrosion.

Les tissus doivent pouvoir répondre aux exigences de santé et de sécurité pour des établissements recevant du public.

Le matériel fourni devra pouvoir répondre aux exigences d’endurance, de résistance au feu et de durabilité.

Certains ouvrages devront tenir compte de la réglementation nationale en vigueur, en matière d’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap (motorisation, hauteur et positionnement accessoires de manœuvre).

Jusqu’à la réception des ouvrages, l’entreprise demeurera responsable des matériaux et matériels fournis.

### CONDUITE DES PRESTATIONS

La conduite des travaux se fera sous le contrôle d’un représentant du maître d’ouvrage et plus particulièrement un représentant du service de la gestion immobilière et logistique des Archives nationales.

Le titulaire des prestations sera tenu de préparer, d’après les pièces du projet, toutes les solutions et suggestions d’ensemble et de détails nécessaires pour l’exécution des travaux.

Ils seront soumis à l’approbation du Maître d’ouvrage avant tout commencement des travaux.

Le titulaire aura en charge le transport, la fourniture, le stockage sur site du matériel, les assemblages et la pose, l’enlèvement des déchets et le nettoyage du chantier.

Le titulaire prendra toute disposition utile pour l’ajustage des pièces.

Le titulaire devra se conformer aux règles de l’établissement en matière de sécurité et hygiène et législation en vigueur pour l’emploi des ouvriers.

Il lui appartient toutefois de signaler par écrit au maître d’ouvrage tout risque engendré par la réalisation de ses travaux sur les ouvrages existants, la sécurité des personnes et des biens.

Ces risques doivent être signalés par le titulaire dès qu’il en a connaissance, à l’établissement du devis des travaux ou au plus tard 48 heures minimum avant tout début d’exécution des travaux.

### MODE D’EXECUTION DES PRESTATIONS

Le marché est dit « à bons de commande ». Chaque prestation de travaux fera l’objet d’un bon de commande établi par le maitre d’ouvrage, sur la base d’un devis préalable demandé au titulaire lui-même établi conformément aux prix établis dans le bordereau de prix unitaires du marché.

Chaque bon de commande définira les conditions particulières d’exécution, telles que :

* la nature exacte des prestations à exécuter
* la date de démarrage envisagée et le délai d’exécution

### REGLES DE POSE ET FIXATION

Les opérations de dépose et pose des stores devront toujours être réalisées avec le plus grand soin pour éviter toutes dégradations.

Le prestataire devra la fourniture de toutes les pièces et accessoires de pose.

Les supports des tubes d’enroulement seront scellés dans la pierre, sur le linteau au- dessus des ouvrants ou sur les ouvrants.

Les stores peuvent être montés sur des pièces de métallerie existantes en parfait état.

Si la mise en œuvre en un seul store s’avère impossible sur un ouvrage cintré ou de grande taille, il appartiendra à l’entreprise de déterminer, sous sa responsabilité, le nombre et le découpage de chacun des éléments, pour une manipulation aisée et rationnelle des fermetures.

Les accessoires et articles de quincaillerie s’entendent fournis et posés, y compris :

* Les perforations et façonnage nécessaires sur les supports métalliques.
* La fourniture et pose des accessoires de commande.
* La fourniture et pose des embouts et caches.
* La fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation.
* L’ajustement des axes.
* Le raccordement électrique jusqu’à la boîte de dérivation en attente.

Les matériaux et articles seront posés dans les règles de l’art, avec la plus grande précision à leurs emplacements exacts.

* Toutes les précautions seront prises par le titulaire pour conserver un aplomb, un alignement et un niveau correct.
* Le non-respect des tolérances de pose, entraînerait la dépose et la repose des stores.
* Les composants seront de type robuste, afin d’assurer une durabilité des stores
* Le mode ou la technique de pose ne devra entraîner aucune prestation supplémentaire ou de supplément sur le prix.

### REGLES DE L’ART

Sont considérées comme règles de l’art et de ce fait applicables contractuellement, les propositions techniques du titulaire validées par le maître d’ouvrage, pour satisfaire au règlement de fourniture et pose des composants, les prescriptions techniques générales publiées par le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) ainsi que les règles professionnelles éditées par la Fédération Nationale du Bâtiment.

### HABILLAGES

Les caches, embouts de tube d’enroulement, de barre de charge et coffre, seront de nature compatible avec les autres composants métalliques et autres pièces avec lesquels, ils seront en contact.

### ECHANTILLONS

Le titulaire devra fournir un échantillon des tissus ou toile, qu’il compte mettre en œuvre et obtenir l’accord du maître d’ouvrage, avant tout démarrage.

Le prélèvement de l’échantillon sera choisi parmi les plus grandes dimensions de tissu ou toile. Cet échantillon sera représentatif de la totalité du lot dans lequel il est extrait.

Les matériaux en conservation et restauration devront avant la pose, respecter scrupuleusement les prescriptions sur l’aspect, la qualité de la matière (critères d’authenticité).

### VARIANTES

Les variantes sont interdites.

En effet, le matériel doit être conforme ou équivalent aux spécifications décrites dans le le descriptif du présent CCTP.

Le titulaire qui choisira de fournir un matériel équivalent devra le préciser sur son offre, fournir les avis techniques et des échantillons pour en justifier l’équivalence.

La marque du matériel choisi doit être affichée et soumise à l’approbation du maître d’ouvrage. Aucune modification n’est autorisée en cours de chantier.

### GARANTIE

Le titulaire du marché est tenu de garantir la qualité des composants et des ouvrages à savoir :

* Composants de qualité industrielle.
* Respect des règles d’uniformité d’assemblage des composants.

L’ensemble des composants, mécanismes de manœuvre sera garanti pour une durée de 1 an (pièces, main d’œuvre et déplacement).

Le matériel de remplacement devra être neuf et garanti et issu directement du fabricant. Tout matériel reconditionné et issu d’une précédente réparation est proscrit.

# CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### SOUS-TRAITANCE

Le titulaire pourra sous-traiter une partie de ses travaux. Les sous-traitants doivent être déclarés et sont soumis aux articles L.2393-1 à L.2393-2 du code de la commande publique et aux autres dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### ESSAIS

Des essais de fonctionnement, afin de contrôler le maintien, le réglage et l’alignement des stores seront effectués en fin de chantier.

Le titulaire ne devra installer que des tissus de stores, dont l’échantillon référencé dans l’offre, a été soumis à des tests de durabilité et d’endurance mécanique, cycles de déploiement/repliement compris entre 2000 et 5000 environ et garantir une stabilité dimensionnelle d’au moins 5 ans.

Les stores vénitiens seront soumis à des tests, comprenant 1500 cycles de déploiement/repliement et à 3000 cycles d’orientation, soit l’équivalent de 4 à 5 années d’utilisation.

Les frais consécutifs aux ouvrages soumis à des tests physiques et mécaniques (essais), sont à la charge du titulaire et définis dans les documents du présent marché.

### SUJETIONS POUR MANUTENTION

Le titulaire fait son affaire, avec ses propres moyens, de toute manutention ou tout équipement à l’intérieur et à l’extérieur de l’établissement, en prenant soin de ne pas apporter de gêne au bon fonctionnement de l’établissement.

### MISE A DISPOSITION

Aucune nacelle, échafaudage, plate-forme de travail ne sera mis à la disposition du titulaire du marché.

### ASSURANCES

Le titulaire du marché devra se prémunir de polices d’assurance appropriées pour la responsabilité lui incombant dans l’exécution des prestations, dont son personnel ou ses installations pourraient être la cause directe ou indirecte.

### GESTION DES DECHETS

Les prestations à réaliser se feront dans des espaces et locaux occupés par le public et le personnel des Archives nationales

**Le titulaire du présent marché devra s’inscrire dans une démarche de respect environnemental qui sera évaluée lors de l’analyse de son offre.**

**Le titulaire est tenu de déposer et d’évacuer les emballages et déchets au fur et à mesure de l’exécution du chantier, de les trier, éliminer ou les valoriser conformément à la réglementation en vigueur.**

# HYGIENE ET SECURITE-PERMIS FEUX

Le titulaire est tenu de prendre toutes les dispositions qui s’imposent et de répondre aux demandes du maître d’ouvrage, concernant l’intégration de la sécurité et l’organisation

de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur le lieu de travail.

Le titulaire s’engage à fournir à son personnel tout le matériel de protections individuelles ou collectives nécessaire.

Toute prestation nécessitant une flamme ou produisant des étincelles, fera l’objet d’un permis de feux, délivré par le poste de sécurité/sûreté du site.

Le titulaire s’engage à se conformer aux obligations de protection contre l’incendie qui lui seront prescrites.

Le titulaire ne devra employer que du personnel habilité et du matériel adéquat et conforme aux normes en vigueur.

# RECEPTION DES OUVRAGES

A la fin des travaux, le maître d’ouvrage (maîtrise d’œuvre interne) ou son représentant du SGIL, procédera aux opérations préalables de réception des ouvrages***.***

Ces opérations comprennent :

* Un contrôle complet des assemblages en fonction de leur compatibilité
* Le contrôle des jeux, alignement et maintien des ouvrages
* La conformité des tissus et toiles posés
* Le bon déploiement et repliement des stores
* Les performances d’occultation des stores
* Le bon maintien des accessoires de manœuvre et de commande et leur accessibilité
* Le respect des dimensions et emplacements des différents stores, définis antérieurement
* La pose des caches, embouts, articles de parfait achèvement de l’ouvrage
* Le contrôle des documents du DOE

Tout défaut et non conformité constaté sera immédiatement réparé lors de la réception.

Toutes les réserves présentes sur le PV de réception préalable, devront être levées dans le délai convenu avec le maître d’ouvrage.

Si les conditions de bon fonctionnement et de conformité sont vérifiées, la réception sera acceptée et prononcée par les Archives nationales.

# REMISE DES DOCUMENTS

A l’issue des installations, le titulaire remettra un mémoire technique, comprenant l’ensemble des documents qui ont permis l’exécution du marché, avec les éventuelles modifications et le dossier définitif mis à jour (détails stores posés, fiche technique de tout matériel installé et les certifications et les labels).

Le dossier comprendra la documentation technique, notices d’entretien et d’exploitation, sécurité des personnels usagers.

Les documents seront rédigés en français et présentés sous différents supports (numérique et papier en 3 exemplaires).

Lorsque le titulaire exécute une modification sur les stores, il est tenu de transmettre au pouvoir adjudicateur toutes les informations lui permettant de disposer d’un dossier à jour.

Le maître d’ouvrage doit être en mesure, avec les informations contenues sur le registre, d’apporter des modifications sur les équipements installés, par toute autre entreprise de son choix, formée à ce type de matériel.

Le titulaire restitue toute la documentation qui lui a été remise en début de marché ou constituée par lui au cours du marché.

# LOCAUX MIS A DISPOSITION

Le titulaire disposera si nécessaire gratuitement d’un local dans l’enceinte de l’établissement, pour lequel il prendra en compte les aménagements suivants :

* vestiaires
* entreposage

Toute installation complémentaire ou adaptation que le titulaire désirera réaliser dans ces locaux devra faire l’objet d’un accord préalable du représentant du pouvoir adjudicateur.

Ces locaux feront l’objet d’un état des lieux lors de l’entrée et en fin de prestations.

A l’issue des prestations de travaux réalisées, le titulaire est tenu de remettre ces locaux mis à sa disposition en parfait état.

# ÉCHAFAUDAGES, NACELLES

**Pour des prestations à une hauteur supérieure à 3m :**

L’échafaudage sera constitué d’une travée de 2.50 à 3.50 ml de largeur, de hauteur variable avec ossature, garde-corps, barreaux latéraux formant échelle, pieds comportant les roulettes, et plinthes réglementaires.

Un système de blocage des roulettes et des jambes de forces stabilisatrices en conformité avec les règles en vigueur le jour de l’utilisation, compléteront les systèmes de sécurité inclus dans la valeur du prix unitaire.

L’entrepreneur veillera à ce que le pont roulant soit rangé chaque soir et ne soit pas utilisé par des personnes étrangères à son entreprise ou son sous-traitant et particulièrement en dehors des heures de travail.

La prestation devra comprendre :

* L’amenée, le coltinage, la pose
* L’entretien et la location pendant toute la durée du chantier
* Le démontage, le repliement du matériel.

Les frais relatifs à la location des échafaudages mobiles ou nacelles sont payés de la manière suivante :

D = Hauteur du plancher d’intervention par rapport au sol d’assise. H = Hauteur d’intervention.

**Pour une hauteur D inférieure à 3,00 m : les échafaudages sont compris dans les prestations de travaux commandés à l’entreprise.**